



**Rapport annuel  
du conseil d'établissement  
2019-2020**

**École Horizon-Soleil  
CE 19-20/048**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-soleil

## ENCADREMENT LÉGAL

### *Loi sur l'instruction publique (L.I.P.)*

#### Article 82

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

#### Articles 96.13 et 110.10

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

### ***LOI VISANT À PRÉCISER LA PORTÉE DU DROIT À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET À PERMETTRE L'ENCADREMENT DE CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES ET RÈGLEMENT RELATIF À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES.***

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être facturées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elles visent tous les établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle.

En vertu de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, plus particulièrement **l'article 212.2** de la LIP, les écoles et les centres de formation professionnelle doivent respecter les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, de demander le paiement de frais contraires à la LIP, dont des frais de nature administrative. Dans ce contexte, la CSSMI a choisi d'intégrer de nouvelles annexes (annexes 1 à 9) au Rapport annuel 2019-2020 des conseils d'établissement lui permettant de veiller à ses obligations en recensant les orientations prises par les conseils d'établissement relativement aux différents frais facturés aux parents et aux usagers.

De plus, en vertu de **l'article 8** du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le CÉ doit informer la Commission scolaire de toute contribution financière approuvée.

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

## TABLE DES MATIÈRES

1. **Mot de la présidence du conseil d'établissement**
2. **Composition du conseil d'établissement**
3. **Nombre et dates des réunions au cours de l'année écoulée**
4. **Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique***
5. **Avis et consultations**
6. **Annexe 1 – Écoles primaires et secondaires** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux parents
7. **Annexe 2 – Écoles primaires et secondaires** : Reddition de comptes de la direction
8. **Annexe 3 – Écoles primaires et secondaires** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

## 1. Mot de la présidence du conseil d'établissement

Bonjour chers parents,

Quelle année particulière pour nous tous! Cette dernière année nous a permis de voir les enseignants de nos progénitures sous un tout autre angle.

Nous avons pu voir plusieurs enseignants se retourner rapidement vers des outils technologiques qui leur étaient, pour plusieurs, étranger et qui par le fait même nous ont fait connaître ces nouveaux outils également à la vitesse grand V.

Quelle aventure pour tous! Mais, ho! Combien enrichissante et qui nous permettra d'en tirer avantage dans tellement de sphères. Je suis très fière de vous les parents qui avez tenté du mieux que vous pouviez de mener à bien la scolarisation à domicile de vos enfants, ainsi que les enseignants et l'équipe-école qui se sont impliqués corps et âmes pour le bien du développement de nos enfants.

Outre cet épisode marquant de la fin de cette année scolaire, le CÉ s'est réunis en harmonie pour adopter les différentes mesures, soumettre quelques idées autant de manière traditionnelle que virtuel.

Une autre année se conclut au CÉ, avec des projets qui restent à réaliser. En espérant une rentrée un peu plus à l'image de la «normalité» pour pouvoir mener à bien ces nouveaux projets.

Au plaisir,

Julie Welburn  
Présidente du CÉ 2019-2020

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

## 2. Composition du conseil d'établissement

Nom	Fonction
Mme Julie Welburn	Parent, Présidente du CE
Mme Éliane Cantin	Parent - Représentante au comité de parents
Mme Mélanie Blais	Parent
Mme Nathalie Brazé	Parent – Substitut à la présidente
Mme Caroline Chiasson-Jalbert	Parent
Mme Valérie Painchaud	Parent
Mme Annie Boismenu	Enseignante
Mme Michèle Deblois	Enseignante
Mme Élisabeth Jasmin	Enseignante
Mme Julie Pelchat	Enseignante
Mme Sophia Louise Fergus	Professionnelle
Mme Julie-Mélanie Morin	Responsable du service de garde
Mme Sylvie Herron	Représentante du personnel de soutien
M. Raymond Tessier	Représentant de la communauté
Mme Danièle Fournier	Directrice
M. Frédérick Michaud	Directeur adjoint

## 3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année écoulée

Les 6 rencontres du conseil d'établissement de l'école ont eu lieu aux dates suivantes :

- 30 octobre 2019
- 2 décembre 2019
- 27 janvier 2020
- 21 avril 2020
- 25 mai 2020
- 15 juin 2020

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

### 4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*

Orientations prises par le conseil d'établissement (ex. : adoption, approbation, réalisation, évaluation, modification, actualisation, diffusion ou autres actions)

#### FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (L.I.P., art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)

- Concernant le projet éducatif, le plan de réussite et la convention de gestion et de réussite éducative.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Projet éducatif 2019-2022	CE 18-19/043	

- Concernant le plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Plan d'action pour contrer la violence (loi 56)	CÉ 19-20/009	
Bilan du plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation	CÉ 19-20/046	

- Concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Code de vie 2020-2021	CÉ-19-20/027	

- Concernant les principes d'encadrement des frais exigés des parents ou des élèves.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Effets scolaires et frais exigés des parents 2020-21	CE 19-20/037 CE 19-20/038 CE 19-20/044 CE 19-20/045	Frais maximum exigés Choix de la ristourne Listes d'effets scolaires Listes d'effets scolaires - parents CÉ désignés pour révision
Cadre d'organisation du dîner et du service de garde 2020-2021	CE 19-20/034 CE 19-20/035	Service des dîneurs Service de garde

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

- Autres activités reliées aux fonctions et pouvoirs généraux (au besoin).

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Élections à la présidence	CÉ 19-20/003	
Élections substitut	CÉ 19-20/004	
Règles de régie interne	CÉ 19-20/005	
Budget du conseil d'établissement	CÉ 19-20/008	
Critères de sélection de la direction d'école	CE 19-20/025	
Choix du fournisseur privilégié des cahiers d'exercices 2020-2021	CE-19-20/036	
Choix du photographe	CE-19-20/039	
Rapport annuel du CE 2019-2020	CE 19-20/048	

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (L.I.P., art. 84 à 89.1 et 110.2)**

- Concernant les services éducatifs offerts (modalités d'application du régime pédagogique : enrichissement, adaptation, grille-matière, changement d'horaire, etc.).

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Grille-matières 2020-2021	CE-19-20/024	
Programme PAI	CÉ-19-20/040	

- Concernant les programmes des services complémentaires et particuliers.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Éducation à la sexualité	CE-19-20/018	Planification

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

- Autres activités reliées aux services éducatifs (au besoin).

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Critères pour places disponibles (transport)	CE-19-20/026	Critères choisis mais aucune place disponible – contexte Covid-19

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES EXTRA SCOLAIRES (L.I.P., art. 90 à 92 et 110.3)**

- Concernant les activités extrascolaires et les sorties éducatives
  - Organisation de services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et de services à des fins sociales, culturelles et sportives.
    - Conclusion de contrat pour la fourniture de biens ou de services avec une personne ou un organisme
    - Obtention d'une contribution financière des utilisateurs des biens et services offerts.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Activités éducatives	CE-19-20/006	
	CE-19-20/014 CE-19-20/019	Mise à jour des activités Mise à jour des activités



## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

- Autres activités reliées aux services extra scolaires (au besoin).

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
	Aucune	

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (L.I.P., art. 93 à 95)**

- Concernant les infrastructures :
  - Utilisation des locaux ou des immeubles
  - Besoins de l'établissement en biens et services
  - Besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou des immeubles).

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
	Aucune	

- Concernant les campagnes de financement et les contributions (financières ou autres) reçues d'une fondation ou d'autres sources.

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Campagne de financement 2019-2020	CE-19-20/007 CE-19-20/020	Campagne - Cartes de Noël Bilan campagne de financement

- Concernant le budget annuel de l'établissement.

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Budget révisé 2019-2020	27 janvier 2020 art 7 CE-19-20/047	
Budget initial 2020-2021	CE-19-20/031	
Règles de transférabilité	CE-19-20/032	
Mesures ministérielles	CE-19-20/013	

- Autres activités reliées aux ressources matérielles et financières (au besoin).

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Dons billets de cirque	CE-19-20/033	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Horizon-Soleil

### 5. Avis et consultations

- a. Consultations réalisées à la demande du conseil d'établissement auprès des parents, des élèves et de partenaires de l'établissement.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Bénévole de l'année		Gala annulé – contexte covid-19

- b. Avis donné par le conseil d'établissement sur des consultations menées par la Commission scolaire.

Sujet	No. De résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)
Cadre d'organisation scolaire 2020-2023	30 octobre 2019	Article 12.2
Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements	30 octobre 2019	Article 12.4
Calendrier scolaire 2020-2021	30 octobre 2019	Article 12.3
Calendrier rencontre CE	2 décembre 2019	Article 10

- c. Avis donné par le conseil d'établissement à d'autres instances ou organismes.

Sujet	No. de résolution (si applicable) ou date d'adoption	Commentaires / Précisions (facultatif)

**ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe, pour l'ensemble de l'annexe 1, de faire référence à toutes les décisions prises pour les frais facturés pour l'année scolaire 2019-2020 (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps 2019 pour les sujets énumérés).*

- Concernant les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Effets scolaires	CE 19-20/037	Frais maximum exigés
	CE 19-20/038	Choix de la ristourne
	CE 19-20/044 CE19-20/045	Liste d'effets scolaires

- Concernant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)	
Matériel didactique	CE 19-20/037	Frais maximum – 100\$ (présco à la 5 <sup>e</sup> année Frais maximum – 110\$ (6 <sup>e</sup> année)	
Photocopies	CE 19-20/044 & CE 19-20/45	Présco = 15\$	4 <sup>e</sup> = 16\$
		1 <sup>re</sup> = 32\$	5 <sup>e</sup> = 26\$
		2 <sup>e</sup> = 27\$	6 <sup>e</sup> Reg = 22\$
		3 <sup>e</sup> = 27\$	6 <sup>e</sup> PAI = 36\$

- Concernant la liste du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature).\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

**ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art.3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les frais pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

- Concernant les frais pour des activités et des sorties scolaires incluant les voyages.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)

- Concernant les frais pour la surveillance le midi

Titre	No. de résolution	Contribution financière globale par niveau (\$)
Cadre d'organisation du dîner	CE 19-20/034	1 <sup>er</sup> enfant = 240\$ / année 2 <sup>e</sup> enfant = 200\$ / année 3 <sup>e</sup> enfant = gratuit si maximum 440\$ par famille atteint Coût pour un dîner = 3\$

*Peu importe le mode d'approbation des frais, soit par une résolution globale ou par une résolution par niveau, la contribution financière doit être ventilée par niveau dans la dernière colonne. Au secondaire, lorsqu'il s'avère impossible de les ventiler par niveau, ils peuvent être détaillés par projet ou par matière.*

Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement  
Horizon-Soleil

REDDITION DE COMPTES POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES  
(FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS)

Identification de l'établissement : ÉCOLE HORIZON-SOLEIL

Direction d'école : Danièle Fournier, directrice

Période : Année scolaire 2019-2020

1. Je me suis assuré(e) que **tout le matériel scolaire** (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que **tous les coûts** des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions** financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions financières** facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à **favoriser l'accès de chaque élève** à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que **tous les enseignants connaissent et respectent** les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

\_\_\_\_\_

Date Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Au besoin, joindre un document en annexe)

\_\_\_\_\_

Date Signature de la direction d'école